FORMALITÉS MÉDICALES

■ GARANTIE DÉCÈS

1) En cas de souscription d'une seule garantie décès (Capital décès ou Rente viagère de conjoint ou Rente éducation)

Capital décès seul	Rente viagère de conjoint seule	Rente éducation seule	Formalités
1 ≤ nombre d'unités < 8	1 ≤ nbre d'unités ≤ 2	1 ≤ nombre d'unités ≤ 4	déclaration de santé
8 ≤ nombre d'unités ≤ 11	2 < nbre d'unités < 4	4 < nbre d'unités < 7	A
nombre d'unités > 11	≥ 4 unités	≥ 7 unités	В

- 2) <u>En cas de souscription de plusieurs garanties décès</u> (Capital décès et/ou Rente viagère de conjoint et/ou Rente éducation)
- traduisez d'abord les unités souscrites en Rente viagère de conjoint et Rente éducation en unités de Capital décès sachant que :
 - 1 unité " Rente viagère de conjoint " = 3 unités " Capital décès "
 - 1 unité " Rente éducation " = 1,5 unité " Capital décès "
- puis effectuez la somme des unités " Capital décès " ainsi définies

Plusieurs garanties décès souscrites	Formalités
1 ≤ nombre d'unités obtenu < 8	déclaration de santé
8 ≤ nombre d'unités obtenu ≤ 11	A
nombre d'unités obtenu > 11	В

Exemple:

Couple avec 2 enfants:

Souscription de

- 5 unités " Capital décès "
- 4 unités " Rente viagère de conjoint "
- 3 unités " Rente éducation " par enfant (6 unités au total)

Traduction en nombre d'unités de Capital décès :

- 4 unités " Rente viagère de conjoint " = 12 unités " Capital décès "
- 6 unités " Rente éducation " = 9 unités " Capital décès "

Nombre total d'unités décès obtenu : 5 + 12 + 9 = 26 unités

Il faut donc, au titre de ces garanties décès, effectuer les formalités médicales B correspondant au 3ème niveau

FORMALITÉS MÉDICALES

■ GARANTIE MAINTIEN DE RESSOURCES

Maintien de ressources	Formalités
1 ≤ nombre d'unités < 5	déclaration de santé
5 ≤ nombres d'unités < 8	A
nombre d'unités ≥ 8	В

En cas de souscription de l'option " relais régime professionnel ", le nombre d'unités à retenir est celui de cette option.

Retenir les formalités les plus exigeantes en cas de souscription conjointe de garanties Décès et de la garantie Maintien de ressources.

Exemple:

Souscription de :

- 8 unités Capital Décès ➪ formalités A
- 3 unités garanties Maintien de ressources 🖒 déclaration de santé

Il faut donc, au titre de ces garanties, effectuer les formalités médicales A

■ NATURE DES FORMALITÉS MÉDICALES

1^{er} niveau = déclaration de santé de la proposition (modèle 5261)

2ème niveau A = rapport du médecin examinateur (modèle 5305) + examen de sang (avec indication des normes de laboratoire)

examen de sang:

- vitesse de sédimentation globulaire
- numération globulaire ainsi que formule leucocytaire avec détermination du taux de l'hématocrite et dosage de l'hémoglobine
- dosage de la glycémie, du cholestérol, des triglycérides, de la créatinine, des transaminases SGP et SGO et de l'acide urique
- test sanguin anti HIV (Eliza)

3ème niveau B = A + examen cardiologique et analyse des urines par un laboratoire

examen cardiologique:

- ECG (12 dérivations) au repos et à l'effort avec compte rendu
- radiographie du thorax avec compte rendu
- rapport détaillé du cardiologue

analyse des urines :

• avec examen cytobactériologique et numération des germes

■ RAPPEL : VALEUR DES UNITÉS

	Garantie	1 unité
Décès	Capital décès	15 000 €
	Rente viagère du conjoint	150 €/mois
	Rente éducation	75 €/mois (< 12 ans) 112,50 €/mois (entre 12 et 17 ans) 150 €/mois (entre 18 et 25 ans, si études)
Maintien de ressources	IJ + rente d'invalidité	IJ = 450 €/mois et rente = 375 €/mois
	Option «relais régime professionnel» (IJ durée 90 jours)	IJ = 450 €/mois

RÉALISATION DES FORMALITÉS MÉDICALES

A.R.M. (Analyse du Risque Médical)

- sur simple appel au **numéro AZUR 0 810 72 5000** (coût communication locale), vos prospects obtiennent un rendez-vous dans l'un des 160 centres d'accueil A.R.M. en France, afin d'effectuer les formalités médicales.
- Avantages :
 - toutes les formalités médicales effectuées en un lieu unique
 - rapidité : les résultats sont transmis à la Compagnie pour une décision dans les 5 jours
 - aucun versement d'honoraires (la Compagnie les prend directement en charge)

FINANCEMENT DES FORMALITÉS MÉDICALES

• Dans le cas où les formalités ne sont pas effectuées dans un centre A.R.M. : vos prospects adressent leur note d'honoraires directement au service :

Acceptation Santé - Société suisse santé - 60 boulevard de la Liberté - 59717 LILLE CEDEX 09

• Rappel du principe de financement de ces honoraires :

Examen demandé	Honoraires pris en charge
Examen médical simple selon le formulaire	
" Rapport du médecin examinateur "	46 € (301,74 F)
Examen médical complet, par médecin cardiologue, comprenant outre l'examen médical selon le formulaire "Rapport du médecin examinateur ": • E.C.G. (12 dérivations) au repos et après effort, avec compte rendu • radioscopie du thorax • commentaires	84 € (551,00 F)
Examens de laboratoire	selon barème du laboratoire

FORMALITÉS ÉCONOMIQUES

■ GARANTIE DÉCÈS

Si nombre total d'unités décès obtenu ≥ 20 (après traduction des unités Rente viagère de conjoint et Rente éducation en unités Capital décès) :

- questionnaire financier à compléter
- déclenchement des formalités médicales après accord de la Compagnie sur ce questionnaire

■ GARANTIE MAINTIEN DE RESSOURCES

- sur la proposition d'assurance : indication obligatoire du dernier revenu net déclaré
- fourniture des 2 derniers avis d'imposition dans les cas suivants :
 - pour les professions libérales, à partir de 9 unités garantie Maintien de ressources
 - pour les artisans, commerçants et exploitants agricoles, à partir de 7 unités garantie Maintien de ressources